

Vaujany



**COMPTE RENDU DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 AOUT 2021**

Date de convocation du Conseil Municipal : le 23 août 2021

Présents : Yves GENEVOIS, Mariane MICHEL, Michel VACCON, Jean-Luc BASSET,
, Eric DOURNON, Jacques JOUANS, Valérie MARTINET, Elvina SAVIOUX et Nadine VERNEY

Absents : Brigitte ARNAUD, Bruno AVEQUE

Pouvoirs : Brigitte ARNAUD à Valérie MARTINET, Bruno AVEQUE à Yves GENEVOIS

Secrétaire de séance : Elvina SAVIOUX

Ce compte-rendu est également en ligne sur le site internet de la Commune :

www.mairie-de-vaujany.fr

- Les élus approuvent le procès-verbal du Conseil municipal du 9 juillet 2021
- Le Conseil prend acte du compte-rendu du conseil communautaire de la Communauté de Communes Oisans du 8 juillet 2021.
- Le Conseil prend acte du courrier adressé par des salariés de la SPL Oz-Vaujany à M. le Maire d'Oz-en-Oisans, décide de mettre en place un groupe de travail en vue de la prochaine échéance du contrat de délégation de service public, précise que le sujet des emplois est et restera une préoccupation majeure de la commune de Vaujany et décide de rester en veille active et attentive sur l'évolution de ce dossier
- Le Conseil décide de solliciter et de déposer des demandes de subventions :
 - Après de l'Etat dans le cadre du Plan Avenir Montagne pour le projet de requalification de la résidence des Hauts de la Drayre
 - Après de l'Etat dans le cadre du Plan Avenir Montagne pour le projet de restauration du sentier de la Cochette
 - Après du Département de l'Isère pour la création de places de stationnement au Perrier
 - Après de l'ONF pour des travaux forestiers
- Le Conseil décide :
 - de créer un poste de technicien territorial au titre de la promotion interne et de supprimer un poste d'agent de maîtrise principal,
 - de lancer une procédure de recrutement pour assurer les fonctions de directeur adjoint du multi-accueil,
 - de créer en emploi contractuel d'agent technique afin de faire face à un accroissement temporaire d'activité
- Le Conseil décide de lancer deux consultations au titre du code de la commande publique afin de retenir :
 - Une équipe de maîtrise d'œuvre pour le réaménagement de la Place de la Fare
 - Une équipe de maîtrise d'œuvre pour la création d'un parking à La Villette
- Le Conseil décide, suite à la fermeture des remontées mécaniques décidée par le Gouvernement dans le cadre de l'épidémie de Covid 19, de mettre en place des mesures de dégrèvement de loyer en faveur de la SAS L'Eterlou gérant le restaurant d'altitude Le Vaujaniat et de l'Ecole de Ski Français.
- Le Conseil décide de convenir d'une convention d'une durée de trois ans avec l'Association Chemins du Monde pour la gestion du gîte Cote Belle

- Le Conseil décide de conventionner avec Passion Pétanque Française pour l'accueil du 13 au 15 janvier 2022 de l'événement "La Grande Finale PPF" qui réunira à la patinoire les 72 meilleurs joueurs (hommes et femmes) de pétanque

- Le Conseil décide de céder 49m2 issus de la parcelle ABn°154 à la SARL ATY au prix de 300 €/m2 soit un montant total de 14700 €.

- Le Conseil approuve l'intégration d'un nouveau tarif au sein de la régie "Pôle Culturel" pour le livre "La houille blanche au service de la houille noire" au tarif de 8.00 € l'unité.

Le Maire

Yves GENEVOIS